

Les métiers de la petite enfance



© Petro Feketa / Fotolia

Avec 753 000 naissances en France en 2019 et malgré une légère baisse, le secteur de la petite enfance se porte bien et propose de nombreux emplois. Les professionnel-le-s de la petite enfance interviennent dans de nombreux domaines : éducation, loisirs, soins ou social.

DES BESOINS IMPORTANTS



753 000 naissances
en 2019

ENVIRON 600 000 PROFESSIONNEL-LE-S



- Dont 425 000 assistant-e-s maternel-le-s
- Dans la fonction publique territoriale ou dans le secteur privé
- En crèche, halte-garderie, école maternelle, maternité ou à domicile

DE CAP À BAC + 3



- CAP accompagnement éducatif petite enfance
- Bac pro du secteur social
- Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture
- Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants

Quoi de neuf ?

Le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants est désormais reconnu au niveau licence (bac + 3)

Secteur et emploi

Veiller au bon développement de l'enfant

Qu'ils-elles travaillent en crèche, halte-garderie ou école maternelle, les professionnel-le-s de la petite enfance ont un rôle d'accueil, de surveillance et de soins des enfants de la naissance à 6 ans.

■ Des métiers différents

Le rôle des professionnels de la petite enfance est de s'occuper des enfants en bas âge. Il s'agit de les accueillir, de les surveiller, de veiller à leur hygiène, de les nourrir, de les occuper en leur proposant des activités ludiques et d'éveil, de les accompagner dans l'acquisition de l'autonomie...

Il peut néanmoins y avoir des différences en fonction des métiers. Un éducateur de jeunes enfants (Eje) va, par exemple, être chargé de concevoir le projet pédagogique de la structure d'accueil en accord avec les politiques publiques. Il va aussi accompa-

gner les parents dans leur rôle. Le rôle de l'auxiliaire de puériculture est plus axé sur les soins, d'hygiène notamment. L'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem) doit quant à lui épauler le professeur des écoles en maternelle.

■ Public, privé, secteur associatif

Les professionnels de la petite enfance travaillent dans des structures variées : crèche, haltes-garderies, écoles maternelles, maternités, crèches d'entreprise, à domicile...

Ces métiers sont accessibles sur concours d'auxiliaire de puériculture, d'éducateur de jeunes enfants, d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem). La fonction publique territoriale (FPT) est un employeur important, en particulier pour les Atsem et les éducateurs de jeunes enfants.

> Cf. dossier *Travailler dans la fonction publique territoriale n° 2.02*.

Pour pallier le manque de places en crèches, municipales notamment, les secteurs privé et associatif proposent également de nombreux postes en crèches et haltes-garderies sous contrat privé ou associatif (micro-crèches, crèches d'entreprise).

■ Des besoins importants

La natalité tend à diminuer depuis une dizaine d'années en France mais reste à un niveau relativement élevé. Ainsi, le secteur de la petite enfance concerne actuellement 4,5 millions de jeunes enfants dont 2,2 millions de moins de 3 ans.

Pour accueillir ces enfants, les besoins de professionnels qualifiés sont importants, notamment pour remédier aux nombreux départs à la retraite et répondre à la demande constante des familles de structures d'accueil pour les moins de 6 ans.

Les assistant-e-s maternel-le-s sont particulièrement recherché-e-s : Pôle emploi prévoyait le recrutement de plus de 15 000 assistant-e-s maternel-le-s en 2019, dont plus de 5 000 en Île-de-France, près de 1 500 en Auvergne-Rhône-Alpes, 1 200 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 1 200 dans les Hauts-de-France.

En ce qui concerne les employeurs privés, les entreprises de crèches ont contribué à 20 000 créations de postes entre 2012 et 2018, selon la FFEC qui tablait fin 2019 sur la création de 30 000 emplois

d'ici à 2025. Mais la crise économique liée à l'épidémie de coronavirus en 2020 pourrait impacter ces prévisions.

■ Conditions de travail

Les professionnels de la petite enfance peuvent travailler à domicile ou dans un établissement d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Leur journée de travail s'établit en fonction du rythme des enfants : temps d'accueil des familles, activités, repas, sieste, jeux et ateliers, goûter...

Les journées peuvent être assez longues : il faut arriver avant que les parents ne partent au travail et s'occuper des enfants jusqu'à leur retour.

Travailler quotidiennement au contact d'enfants en bas âge exige de déployer de l'énergie et de supporter régulièrement des pleurs et des cris, ce qui peut engendrer de la fatigue physique et/ou psychologique.

■ Patience et pédagogie

Pour travailler dans ce secteur, il faut apprécier le contact des enfants, faire preuve de patience, de douceur, de qualités pédagogiques et d'écoute mais aussi montrer de la fermeté et de l'autorité quand cela est nécessaire.

Les professionnels de la petite enfance doivent être capables de nouer une relation de confiance tant avec les enfants qu'avec les parents. Le sens de l'écoute et l'empathie sont des qualités fondamentales pour exercer ce métier.

Il faut également faire preuve de dynamisme, d'imagination et de créativité pour inventer des jeux, des activités et animer des ateliers pour les enfants.

Témoignage

Ronan B, éducateur de jeunes enfants

De nombreux jeunes mettent en avant leur côté enfantin pour justifier le fait de vouloir travailler avec les enfants. C'est une erreur car vous devez avant tout vous considérer comme un adulte encadrant. Il faut aussi avoir un sens des relations humaines très développé et savoir faire preuve d'empathie car vous ne serez pas seulement amené à vous occuper d'enfants, mais aussi à accompagner les parents dans leur histoire et leur culture sans vous substituer à eux.

Métiers

En crèche ou en maternité

Les auxiliaires de puériculture et les éducateurs-trice-s de jeunes enfants travaillent auprès des tout-petits et des enfants. Ils-elles sont les garant-e-s de leur bien-être et de leur éveil.

■ Assistant·e d'accueil petite enfance

Au sein d'une structure d'accueil (crèche collective, halte-garderie, multi-accueil, jardin d'enfants, crèche familiale, etc.) ou d'un service PMI, l'assistant petite enfance assiste les professionnels de la structure dans la prise en charge des enfants. Il participe à l'accueil des enfants, à la mise en œuvre des activités, à l'élaboration des repas... Il assure également la propreté et l'hygiène des locaux et du matériel. Ce métier nécessite patience et polyvalence.

Autres appellations du métier : assistant·e éducatif·ve petite enfance, aide en puériculture, assistant·e petite enfance, assistant·e en crèche familiale.

Salaire brut mensuel débutant : 1 539 € (Smic).

Formation : CAP accompagnant éducatif petite enfance. Certaines structures peuvent recruter des candidats sans diplôme mais avec une expérience professionnelle auprès des enfants.

■ Auxiliaire de puériculture

Les auxiliaires de puériculture exercent principalement dans une maternité, une crèche ou une halte-garderie. Mais ils peuvent aussi travailler dans un centre d'accueil permanent, en PMI, dans un service hospitalier ou au domicile des parents. Sous la responsabilité d'autres professionnels, pédiatres ou sages-femmes notamment, ils prennent soin des nourrissons et des jeunes enfants, malades ou bien portants.

Dans les maternités, les auxiliaires de puériculture accompagnent et rassurent les parents. Ils veillent au bien-être, à l'alimentation et à l'hygiène des nouveau-nés. Comment allaiter? Comment préparer un biberon? Comment et quand baigner son enfant? S'ils remarquent un problème, ils doivent immédiatement le signaler aux pédiatres. Leurs responsabilités sont donc multiples.

En crèche, les journées des auxiliaires de puériculture sont différentes. Ils accueillent les enfants le matin, participent aux activités, consolent, changent les petits, leur donnent les biberons ou les aident à manger.

Le métier d'auxiliaire de puériculture est une profession polyvalente qui exige douceur, patience savoir-faire et résistance à la fatigue. Ces figures d'autorité doivent aussi savoir faire preuve de fermeté.

Quelque 60 000 auxiliaires de puériculture exercent en France. Selon la région et le type de structure ou de service, les débouchés ne sont pas les mêmes. Les offres d'emploi sont plus nombreuses en région parisienne ainsi que dans les grandes agglomérations.

Des opportunités existent également dans les soins à domicile ou les services de néonatalogie (étude et traitement des maladies du nouveau-né). À noter : à l'hôpital les horaires sont souvent plus contraignants qu'en crèche ou en halte-garderie.

Après 3 ans d'activité professionnelle, un auxiliaire de puériculture peut passer le concours d'entrée en Institut de formation en soins infirmiers (Ifsi) ou passer le concours d'entrée en école d'éducateurs de jeunes enfants.

Autres appellations du métier : Assistant·e petite enfance, agent·e de crèche.

Salaire brut mensuel débutant : 1 539 €.

Formation : Diplôme d'État auxiliaire de puériculture

■ Éducateur·trice de jeunes enfants (EJE)

Les éducateurs de jeunes enfants (EJE) prennent en charge des enfants de 2 mois à 7 ans. Leurs fonctions conjuguent éducation, prévention et coordination. Ils exercent une fonction d'accueil et d'accompagnement auprès des jeunes enfants et de leur famille.

L'EJE organise diverses activités pour éveiller l'intérêt des enfants et développer leur curiosité : jeux, peinture, modelage, parcours psychomoteurs... Il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants et contribue à leur éveil, à leur autonomisation et à leur apprentissage de la vie sociale. Il instaure une relation de confiance avec les enfants, respecte leur rythme, repère leurs moments de fatigue. Il doit aussi être attentif aux problèmes de santé et de comportement. Patience, résistance

nerveuse, disponibilité et créativité sont indispensables pour exercer ce métier.

En France, on compte environ 16 000 EJE. Ils travaillent essentiellement en collectivités territoriales (crèches, haltes-garderies...), dans les secteurs spécialisés ou l'enfance inadaptée... Après quelques années d'exercice, ils peuvent assumer la direction d'une structure d'accueil.

98 % des éducateurs de jeunes enfants trouvent un emploi dans les 6 mois suivant l'obtention de leur diplôme.

Salaire brut mensuel débutant : 1 670 € dans le privé ; 1 710 € dans la fonction publique territoriale.

Formation : diplôme d'État éducateur de jeunes enfants

■ Directeur·trice d'établissement d'accueil du jeune enfant

Les directeurs d'établissement d'accueil du jeune enfant assurent la gestion d'une crèche et organisent le quotidien des enfants et des employés. Ils définissent une politique pédagogique, élaborent les menus, accueillent parents et enfants, planifient avec leurs équipes le déroulement de la journée et gèrent le personnel.

Ils peuvent travailler pour une municipalité ou exercer dans le privé. Le poste de responsable de crèche n'est pas accessible directement. Pour y accéder, il

faut en effet justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en tant qu'infirmier puériculteur ou éducateur de jeunes enfants.

Le plus souvent, les directeurs de crèche commencent en tant que directeurs adjoints. À noter, ceux ayant exercé en milieu hospitalier sont les plus recherchés.

Autres appellations du métier : directeur·trice de crèche.

Salaire brut mensuel débutant : 2 500 € environ.

Formation : diplôme d'État éducateur de jeunes enfants, diplôme d'État puéricultrice + expérience de 3 ans.

■ Coordinateur·trice de crèches

Les coordinateurs de crèches sont des fonctionnaires territoriaux de catégorie A dirigeant les activités des crèches des communes, des départements et de leurs établissements publics. Ils encadrent les personnels des établissements ou des services et définissent les orientations relatives à la coordination avec les institutions et aux relations avec les familles.

Salaire brut mensuel débutant : 3 000 € environ.

Formation : diplôme d'État puéricultrice + 3 ans d'expérience + concours interne.

À l'école maternelle

L'Atsem assiste le personnel enseignant des écoles maternelles en dehors des activités scolaires. Il·elle seconde aussi les animateur·trice·s pour les activités périscolaires.

■ Atsem

L'Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) accueille les enfants à leur arrivée à l'école, les aide à manger, à s'habiller après la sieste, les conduit aux toilettes, prépare et surveille le goûter. Il contribue à l'apprentissage de la propreté et des règles de vie en collectivité des jeunes enfants et participe à leur encadrement lors des sorties. Il peut être sollicité pour la préparation des activités pédagogiques et/ou périscolaires : peinture, découpage, travaux manuels...

Il a également la responsabilité de la propreté de l'école : hygiène des locaux et du matériel. Son quo-

tidien est chargé, mais varié. Ce métier nécessite beaucoup de patience.

Salaire brut mensuel débutant : 1 539 € (Smic).

Formation : CAP accompagnant éducatif petite enfance - Concours externe (catégorie C) de la fonction publique territoriale (FPT) - ou concours internes de la FPT (fonctionnaires ou agents des collectivités territoriales avec 2 ans d'expérience professionnelle auprès de jeunes enfants) - ou 3^e concours de la FPT (candidats justifiant d'une expérience professionnelle de 4 ans auprès de jeunes enfants).

À domicile

L'assistant-e maternel-le et l'assistant-e familial-e accueillent des enfants à leur domicile. Ils-elles veillent à leur bien-être et à leur épanouissement.

■ Assistant-e maternel-le

Les assistants maternels accueillent des enfants chez eux pendant que leurs parents travaillent. Ils prennent soin des tout-petits, les nourrissent, garantissent leur sécurité et assurent leur éveil. Leur mission peut se révéler délicate puisqu'ils doivent remplacer les parents partis au travail sans jamais prendre leur place. Un agrément est indispensable pour exercer ce métier.

Il s'agit du mode de garde le plus répandu : les parents qui choisissent de faire garder leurs enfants optent pour des assistants maternels dans un cas sur trois.

Les assistants maternels sont directement employés par les parents, parfois aussi par une municipalité ou une association. Ils travaillent alors au sein d'une crèche et peuvent accueillir de 1 à 4 enfants.

Les horaires de travail dépendent des besoins des parents. L'accueil peut avoir lieu tôt le matin, tard le soir et parfois pour un petit nombre d'heures. Un contrat fixe les horaires et la rémunération. Dans l'exercice de leur travail, les assistants maternels sont suivis et contrôlés par les services de la PMI (protection maternelle et infantile) délégués par le conseil départemental. Une prime à l'installation de 300 € leur est versée par la caisse d'allocations familiales, sous réserve de la signature d'une charte d'engagements. Cette prime peut aller jusqu'à 500 € pour les territoires qui manquent de professionnels.

Ils peuvent également travailler au sein de maisons d'assistants maternels (Mam). Cette nouvelle formule d'accueil convient aux professionnels dont le logement est inadapté et leur permet de travailler avec d'autres professionnels. Les Mam permettent à 4 assistants maternels au plus d'accueillir chacun un maximum de 4 enfants simultanément, dans un local garantissant la sécurité et la santé des enfants. Après quelques années d'expérience, l'assistant maternel peut assurer la coordination de plusieurs Mam.

On compte environ 425 000 assistants maternels agréés en France. Cette profession offre de réelles perspectives d'emploi : 172 000 postes devraient être créés entre 2012 et 2022.

Salaire brut mensuel débutant : variable en fonction du nombre d'enfants accueillis mais convenu

par les deux parties. Il doit être égal à 0,281 fois le Smic horaire minimum, soit 2,82 € par heure et par enfant en 2019. Les indemnités d'entretien sont fixées à 3,08 €.

Formation : CAP accompagnant éducatif petite enfance, diplôme d'État auxiliaire de puériculture Agrément délivré par le conseil départemental par l'intermédiaire du service PMI de la commune d'habitation à renouveler tous les 5 ans + formation de 120h ou diplôme.

TRAVAILLER EN EUROPE

Les auxiliaires de puériculture d'un pays de l'Union européenne peuvent travailler dans un autre pays de l'UE sur simple présentation de leur diplôme et de leurs références professionnelles. Le pays d'accueil leur délivrera un certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture.

■ Assistant-e familial-e

L'assistant familial se distingue de l'assistant maternel par le fait qu'il s'occupe des enfants de façon permanente. L'enfant confié à un assistant familial ne retrouve pas ses parents chaque soir. L'assistant accueille dans sa propre famille des enfants ou des adolescents (parfois jusqu'à 21 ans) séparés de leur famille pour des raisons graves de maltraitance ou parce que les parents sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs responsabilités éducatives. Un assistant familial peut accueillir jusqu'à 3 mineurs et majeurs, sauf dérogation.

L'assistant familial doit répondre aux besoins psychiques, éducatifs et sanitaires des enfants et des jeunes qu'il accueille. Il exerce en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire qui associe éducateurs, assistants sociaux et psychologues.

L'assistant familial peut être employé par différents organismes : établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE), services de placements familiaux, services d'accueil familial spécialisé, accueil familial thérapeutique en service de psychiatrie infanto-juvénile.

La demande est faible. L'activité dépend aussi du nombre d'enfants accueillis.

Salaire brut mensuel débutant : variable en fonction du nombre d'enfants accueillis et de la durée de leur présence. Le montant brut mensuel, dont il faut

déduire les cotisations sociales, est calculé sur la base de 1 539 € (Smic).

Formation : Agrément délivré par le Conseil départemental + formation de 60h + formation adaptée aux besoins spécifiques des enfants accueillis dans les 3 ans qui suivent l'obtention de l'agrément.

CRÉER UNE CRÈCHE

Les Caisses d'allocations familiales (Caf) informent et accompagnent les particuliers qui souhaitent monter une crèche. Il n'est pas nécessaire de posséder un diplôme de la petite enfance pour en créer une. En revanche, le personnel de la structure doit être titulaire des diplômes adéquats.

www.caf.fr

Études et diplômes

Formations

Les métiers de la petite enfance sont accessibles à plusieurs niveaux.

■ CAP accompagnement éducatif petite enfance

Le CAP accompagnement éducatif petite enfance (anciennement CAP petite enfance) facilite les passerelles entre les métiers.

À côté d'un socle commun, ce CAP propose 3 modules spécifiques : école maternelle, établissement d'accueil du jeune enfant, accueil individuel.

C'est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance (niveau minimum exigé pour présenter le concours d'Atsem). Il se prépare dans un lycée professionnel en 2 ans après une classe de 3^e.

Le titulaire du CAP peut ensuite préparer le diplôme d'État (DE) d'aide-soignant, le DE d'auxiliaire de puériculture, le bac pro accompagnement, soins et services à la personne, le bac pro services aux personnes et aux territoires.

La formation comprend des enseignements généraux (expression française, mathématiques et sciences, législation du travail, éducation physique et sportive) et des enseignements professionnels (techniques sanitaires et sociales, nutrition, techniques de service à l'utilisateur et de sécurité), ainsi qu'un stage en situation de 12 semaines.

■ Bacs du secteur social

Les bacs suivants peuvent déboucher sur des métiers et formations du social et de la santé. Ils se préparent en 3 ans après la 3^e ou après le CAP accompagnement éducatif petite enfance.

> Cf. dossier Actuel-Cidj n°2.765 *Les métiers des services à la personne.*

- le **bac pro Sapat** (service aux personnes et aux territoires) permet notamment de s'orienter vers le métier d'auxiliaire de puériculture et vers tous les métiers d'accueil et de garde d'enfants à domicile ou en crèche et en garderie ;
- le **bac pro ASSP** (accompagnement, soins et services à la personne) propose 2 options : domicile et structure. Il ouvre à de nombreux métiers du sanitaire et du social. Il permet également de passer les concours d'aide-soignant ou d'infirmier ainsi que les concours d'entrée en écoles d'éducateurs de jeunes enfants ou spécialisés.
- le **bac technologique ST2S (sciences et technologies de la santé et du social)** mène surtout aux professions d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé et de puériculteur. Vous devrez pour cela réussir le concours d'une école sociale (formation de 3 ans).

■ Formation d'auxiliaire de puériculture

Pour exercer, l'auxiliaire de puériculture doit être titulaire du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (Deap). Ce diplôme se prépare en 1 an, en formation initiale, dans des écoles spécialisées. Il alterne formation théorique (595h, soit 17 semaines) et formation pratique (24 semaines de stage). En apprentissage, la formation se déroule sur 16 mois.

Le recrutement dans les écoles s'effectue sur concours.

> Voir liste 2 du carnet d'adresses.

À savoir : le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture est accessible par la VAE (validation des acquis de l'expérience).

> Cf. dossier Actuel-Cidj n°4.72 *La validation des acquis de l'expérience.*

Conditions d'admission

Pour s'inscrire au concours d'entrée dans les écoles, il faut avoir 17 ans au moins à la date d'entrée en formation. Aucun diplôme n'est exigé, mais il faut réussir deux épreuves de sélection :

Épreuves écrites d'admissibilité : analyse et commentaire d'un texte de culture générale sur le domaine sanitaire et social + questionnaire sur la biologie humaine; tests portant sur l'attention, le raisonnement logique et l'organisation. Les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à chacune des deux épreuves sont déclarés admissibles.

Les titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau bac, ou enregistré à ce niveau au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau CAP, sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité. De même, pour les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'État d'infirmier et n'ayant pas été admis en 2^e année.

Épreuves orales d'admission : exposé à partir d'un thème du domaine sanitaire et social; entretien sur la connaissance, l'intérêt et la motivation pour la profession.

Contenu de la formation

Une fois admis, les candidats suivent une formation de 10 mois dans une école d'auxiliaires de puériculture. La formation comporte un enseignement théorique (cours, travaux dirigés) et des travaux pratiques organisés sous forme de 8 modules: accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne; état clinique d'une personne à tout âge de la vie; soins à l'enfant; ergonomie; relation-communication; hygiène des locaux; transmission des informations; organisation du travail. Six périodes de stage sont également prévues.

Des dispenses de formation sont accordées aux titulaires des diplômes suivants: diplôme d'État d'aide-soignant, diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale, diplôme d'État d'aide médico-psychologique, mention complémentaire aide à domicile, bac pro ASSP ou Sapat.

Le coût de la scolarité varie d'une école à l'autre, et les droits d'inscription peuvent monter jusqu'à 5 000 € (possibilité d'obtenir des bourses d'État).

Préparation aux concours

Certains établissements publics et privés proposent des préparations aux concours d'entrée des écoles d'auxiliaires de puériculture.

Il existe plusieurs méthodes pour préparer ce concours :

- passer par un établissement agréé par l'Éducation nationale: les maisons familiales rurales (établissements privés sous contrat ou hors contrat);
- se préparer au concours à distance avec le Cned ou l'AGPF-Formation.

> Voir liste 4 du carnet d'adresses.

ALTERNANCE

Si vous avez entre 16 et 30 ans, la plupart des diplômes peuvent se préparer en alternance via un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation. Ces contrats permettent de suivre une formation tout en travaillant, à condition d'avoir signé un contrat de travail avec un employeur.

Cf. dossier Actuel-Cidj n° 1.42 Alternance et apprentissage.

■ Formation d'Atsem

Pour devenir Atsem, 3 types de concours sont proposés.

www.fncdg.com

Conditions d'admission

Pour candidater, vous devez remplir les conditions suivantes: avoir 16 ans minimum, avoir la nationalité française ou celle d'un des autres États membres de la communauté européenne, jouir de vos droits civiques, ne pas avoir de casier judiciaire incompatible avec la fonction d'Atsem, être en situation régulière au regard du service national, remplir les conditions physiques requises pour l'exercice de la fonction d'Atsem.

Trois concours

Avec le CAP accompagnement éducatif petite enfance ou en ayant 3 enfants : il est possible de se présenter au concours d'Atsem externe sur titres avec épreuves. Le concours est également ouvert aux personnes justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente. Ce concours comporte une épreuve d'admissibilité (QCM) et une épreuve d'admission (entretien oral).

Après réussite au concours, vous êtes inscrit sur une liste d'aptitude, charge à vous de trouver un poste auprès des collectivités territoriales. Dès lors que vous

êtes recruté, vous êtes nommé fonctionnaire stagiaire pendant 1 an puis vous êtes ensuite titularisé.

Fonctionnaire avec une expérience professionnelle d'au moins 2 ans auprès de jeunes enfants : le concours d'Atsem en interne est ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent. Le concours est composé d'une épreuve orale unique d'admission.

Avec 4 ans d'expérience professionnelle auprès de jeunes enfants : il est possible de passer le troisième concours. L'assistant maternel n'ayant pas le CAP accompagnement éducatif petite enfance et ne pouvant pas faire de validation des acquis de l'expérience peut le tenter. Il est composé de 2 épreuves : une épreuve d'admissibilité (série de 3 à 5 questions à réponse courte) et une épreuve d'admission (entretien oral).

Les dates et les modalités d'inscription au concours sont fournies par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de votre région, qui organise également les épreuves. Annuaire sur le site de la Fédération nationale des centres de gestion.

<http://fncdg.com>

ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Certains organismes permettent de suivre un enseignement à distance ou de préparer des concours (auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants).

Voir liste 4 du carnet d'adresses.

■ Formation d'assistant·e maternel·le

Un agrément délivré pour 5 ans par le conseil départemental ainsi qu'une formation sont indispensables pour exercer ce métier. Il faut également suivre une formation.

Agrément

L'agrément précise le nombre d'enfants que l'assistant maternel est habilité à garder et le type de garde autorisé (journée, périscolaire, permanent). Pour faire une demande d'agrément, il faut remplir un formulaire que l'on obtient en s'adressant soit au service départemental de protection maternelle et infantile (PMI), soit en contactant l'assistant social de son quartier ou le responsable de la petite enfance de sa commune. Formulaire en ligne sur www.service-public.fr.

Renseignements à fournir : état civil, certificat médical (mentionnant l'état des vaccinations), situation familiale, conditions matérielles de l'accueil (surface habitable, nombre de pièces, cour, jardin...), niveau d'études, expérience professionnelle antérieure, motivations, choix du type d'accueil proposé (permanent ou non) et nombre d'enfants que l'on souhaite accueillir, imprimé pour la demande de casier judiciaire n° 2 complété et signé vous concernant, bulletin n° 3 du casier judiciaire pour chaque personne majeure vivant à votre domicile.

L'assistant maternel doit également s'engager à commencer une formation.

Contenu de la formation

La formation dure 120h. À l'issue des 60 premières heures, une attestation est délivrée pour autoriser l'activité professionnelle. La seconde période de formation doit être effectuée dans un délai de 2 ans à compter du début de l'accueil du premier enfant.

L'assistant familial ayant déjà validé la formation du diplôme d'État d'assistant familial et l'assistant maternel titulaire du diplôme d'auxiliaire de puériculture, du CAP accompagnement éducatif petite enfance ou de tout autre diplôme du domaine de la petite enfance homologué sont dispensés de suivre la formation.

www.ufnafaam.fr

Que l'assistant maternel exerce dans une crèche, pour une collectivité territoriale ou pour un particulier, sa formation est prise en charge par le conseil départemental. Renseignements au service d'action sociale de la mairie, au conseil départemental, au centre de PMI, aux relais assistants maternels (adresses disponibles auprès de la Caf).

www.caf.fr

> Cf. dossier Actuel-Cidj n° 2.77 *Moniteur·trice et éducateur·trice spécialisé·e*.

Conseil Tester sa motivation en amont

Pour intégrer le CAP accompagnement éducatif petite enfance, il est préférable d'avoir été en contact avec de jeunes enfants pour avoir une idée de sa capacité de résistance aux pleurs, aux crises de colère... Il faut également avoir envie d'être avec des enfants car c'est un milieu particulier. On n'entretient pas une discussion intellectuelle avec 5 ou 6 petits et sur la durée cela pourrait paraître inintéressant pour certains.

E. Belin, proviseure au lycée professionnel Étienne Dolet.

■ Formation d'assistant·e familial·e

Un agrément valable 5 ans et une formation sont indispensables pour exercer.

Agrément

Pour obtenir l'agrément, vous devez avoir la nationalité française, ne pas avoir fait l'objet de condamnation pénale incompatible avec la profession, passer un examen médical et présenter les conditions d'accueil garantissant la sécurité, la santé et l'épanouissement des enfants accueillis.

Plusieurs visites sont assurées au domicile pour s'assurer que vous êtes disposé à vous engager sur la durée et que vous maîtrisez la langue française. Ces travailleurs sociaux s'intéressent aussi à votre mode de vie, à vos aptitudes au dialogue, à votre disponibilité...

Contenu de la formation

L'assistant familial doit suivre un stage préparatoire préalablement à l'accueil du premier enfant.

Il doit ensuite, dans un délai de 3 ans après son premier contrat de travail, suivre une formation (en alternance) adaptée aux besoins spécifiques des enfants accueillis (240h). La formation se divise en 3 domaines: accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil (140h); accompagnement éducatif de l'enfant (60h); communication professionnelle (40h).

Sont dispensées de formation les personnes titulaires d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé ou de puéricultrice.

La formation est sanctionnée par le Deaf diplôme d'État d'assistant familial qui comprend 3 domaines de certification en lien avec les 3 domaines de formation (épreuves écrites et orales).

Épreuves

Chaque domaine de compétences est sanctionné par une épreuve: épreuve d'entretien sur dossier; épreuve écrite d'étude de cas; épreuve orale de communication. Enfin, un jury se prononce sur les résultats obtenus et délivre le diplôme d'État. Le jury peut aussi valider partiellement la formation (un ou deux domaines sur les trois). Dans ce cas, l'ensemble du diplôme devra être validé dans les 5 ans, sous peine d'annulation complète.

■ Formation d'éducateur·trice de jeunes enfants

Pour exercer, l'éducateur de jeunes enfants doit être titulaire du diplôme d'État. Réformé à la rentrée 2018, celui-ci se prépare toujours en 3 ans après le bac dans un centre de formation ayant passé une convention avec une université.

> Voir liste 3 du carnet d'adresses..

Conditions d'admission

Les candidats doivent avoir au moins 18 ans et être titulaires:

- du bac ou d'un diplôme de niveau équivalent;
- ou du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU);
- ou du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture, du CAP accompagnement éducatif petite enfance, du diplôme d'État d'aide médico-psychologique ou d'auxiliaire de vie sociale avec 3 ans d'exercice dans cette profession.

Nouveau: à partir de la rentrée 2019, l'examen de sélection d'entrée en formation est supprimé. Les candidats postuleront directement sur la plateforme d'accès à l'enseignement supérieur, Parcoursup. L'admission se fait sur dossier et entretien.

www.parcoursup.fr

Les candidats ne relevant pas de Parcoursup (candidats en formation continue notamment) doivent s'adresser au centre de formation de leur choix.

> Voir liste 3 du carnet d'adresses.

Les candidats qui n'ont pas le bac peuvent passer l'**examen de niveau** organisé chaque année par les DRJSCS (directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale). Ils doivent avoir 20 ans et justifier de 2 ans d'activité professionnelle ou avoir plus de 24 ans. L'examen comprend 3 épreuves: rédaction sur une question d'ordre général, étude d'un texte argumentatif et oral d'admission.

www.drjcs.gov.fr

Contenu de la formation

Elle dure 3 ans et comprend 15 mois de stage pratique. L'enseignement théorique (1 500h) se décompose en 4 domaines: accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille (400h); action éducative en direction du jeune enfant (600h); communication professionnelle (250h); dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales (250h). La formation peut également se faire en alternance et en contrat d'apprentissage.

L'examen final est composé d'épreuves comprenant des rédactions de dossiers avec des conclusions sur la pratique professionnelle acquise lors des stages, ainsi que des oraux. Ces épreuves sont réparties en 4 domaines :

- Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille
- Action éducative en direction du jeune enfant
- Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle
- Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Après réussite à l'examen, les candidats obtiennent le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (niveau bac + 3).

Des diplômes (éducateur spécialisé, assistant de service social, conseiller en économie sociale familiale, éducateur technique spécialisé) permettent de bénéficier d'allègement ou de dispenses de certaines matières de la formation. Renseignez-vous auprès des écoles.

Préparation aux concours

Certaines écoles, privées ou publiques, proposent des préparations aux concours d'entrée des écoles d'EJE. Il existe aussi des préparations par correspondance.

> Voir liste 4 du carnet d'adresses.

F formation continue

Un droit accessible à tous

Améliorer ses compétences, changer de métier, obtenir un diplôme : la formation professionnelle continue vous permet de mener à bien tous ces projets.

■ Connaître vos droits

La formation professionnelle continue s'adresse aux jeunes sortis du système scolaire et aux adultes : salariés, demandeurs d'emploi, intérimaires, créateurs d'entreprise, professions libérales ou fonctionnaires.

Selon votre situation, différents dispositifs existent : compte personnel de formation, projet personnalisé d'accès à l'emploi, contrat de professionnalisation, parcours emploi compétences, plan de formation de l'entreprise...

Les formations peuvent être suivies en cours du soir, en stage intensif, en cours d'emploi ou hors temps de travail. Le financement, la rémunération et les frais de formation sont spécifiques à chaque public.

> Cf. dossier Actuel-Cidj n°4.0 *La formation continue : mode d'emploi.*

■ Organismes et formations

De nombreux organismes publics et privés proposent des formations diplômantes (acquisition d'un diplôme) ou qualifiantes (mise à niveau, acquisition de connaissances) dans le cadre de la formation continue.

Comme la plupart des formations initiales sont accessibles en formation continue, n'hésitez pas à vous adresser aux services de formation continue des organismes dispensant une formation initiale.

Pour les stages de perfectionnement de courte durée (non qualifiants), adressez-vous directement aux organismes professionnels du secteur.

Cerpe

Le Cerpe (Centre d'études et de recherches pour la petite enfance) assure différentes formations : éducateur de jeunes enfants (Deeje), auxiliaire de puériculture (Deap), accompagnant éducatif et social (Deaes), auxiliaire de vie sociale (Deaes), responsable d'unité d'intervention social (Caferuis).

www.cerpe.info

Greta

Des préparations au CAP accompagnement éducatif petite enfance peuvent être suivies dans des lycées ou collèges regroupés au sein des Greta, groupements d'établissements pour la formation continue.

www.education.gouv.fr rubrique Le système éducatif / Les niveaux et établissements d'enseignement / Les Greta

■ Évoluer vers d'autres fonctions

Après quelques années d'expérience, les éducateurs de jeunes enfants peuvent passer des diplômes pour devenir directeur d'établissement ou d'un service d'accueil (Cafdes/Caferuis), ou exercer des fonctions de conseiller (Deis).

Caferuis

Le **certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale** est un certificat d'aptitude de niveau bac + 3/+ 4, inscrit au RNCP. Il atteste des compétences nécessaires pour animer une unité de travail dans le champ de l'intervention sociale et permet d'exercer des fonctions d'encadrement dans les établissements et services sociaux, les collectivités territoriales et les équipes socio-éducatives des établissements de santé.

La durée (400h) et le contenu de la formation peuvent varier en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes.

> Cf. dossier Actuel-Cidj n°2.76 *Les métiers du social*.

Cafdes

De niveau bac + 5, le **certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social** est le seul diplôme national délivré par la Direction générale de l'action sociale permettant de diriger des services ou des établissements d'intervention sociale (établissements médico-sociaux, maisons de retraite, centres d'hébergement, services d'action sociale...).

La formation comprend 700h de formation théorique et 510h de stage.

> Cf. dossier Actuel-Cidj n°2.710 *Les métiers de la gestion hospitalière, sanitaire et sociale*.

Deis

Le diplôme d'État d'ingénierie sociale est un diplôme enregistré au niveau bac + 5 du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il forme des chargés de mission, des chargés d'études et des conseillers techniques. Ceux-ci assurent des fonctions d'expertise des politiques sociales, auprès de collectivités territoriales, d'administrations ou d'associations, ou encore dans le cadre de bureaux d'études.

La formation comprend 700h d'enseignements théoriques et 175h d'enseignements pratiques. Admission sur dossier et entretien.

Renseignez-vous sur les coûts de la formation, variables selon votre statut.

> Cf. dossier Actuel-Cidj n°2.76 *Les métiers du social*.

Carnet d'adresses

LISTE 1

Pour en savoir plus

Sites de référence

<http://metierspetiteenfance.com>
Édité par : Julie Dupuis

<http://sante-social.emploipublic.fr>
Édité par : Infopro digital
Sur le site : offres d'emploi dans le secteur social et médico-social, liste d'employeurs publics, secteurs qui recrutent, fiches métiers, calendrier des concours, information sur la fonction publique, conseils aux candidats.

www.assistante-maternelle.org
Édité par : Syndicat professionnel des assistants maternels et des assistants familiaux (SPAMAF)
Sur le site : dossiers pratiques, documentation technique ou juridique téléchargeable.

www.emploisocial.net
Édité par : Emploisocial.net
Sur le site : offres d'emploi dans le secteur social et médico-social classées par métiers et régions.

www.fneje.com
Édité par : Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants
Sur le site : informations sur le métier et la formation d'éducateur de jeunes enfants, offres d'emploi.

www.lesocial.fr
Édité par : Social connexion
Sur le site : présentation des formations et des métiers du social, offres d'emploi, forums, liens utiles, actualités du secteur.

www.lesprosdela petiteenfance.fr
Édité par : Les Pros de la Petite Enfance
Sur le site : offres d'emploi, fiches métiers, actualités sur les formations, le secteur et les pratiques professionnelles.

www.particulieremploi.fr
Édité par : Fédération des particuliers employeurs de France (Fepem)
Sur le site : mise en relation de particuliers employeurs avec demandeurs d'emploi/salariés en recherche d'activités au domicile (sur inscription gratuite), offres d'emploi, dépôt de CV, actualités, information sur le Cesu.

www.ufnafaam.fr

Édité par : Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et assistantes maternelles
Sur le site : informations sur les métiers d'assistants maternels, assistants familiaux et accueillants familiaux, répertoire des associations membres, FAQ, actualités.

Ces secteurs qui recrutent - Édition 2019-2020

Paris : CIDJ, février 2019. 39 €
Plus de 50 secteurs porteurs présentés au travers de 21 portraits sectoriels, 400 métiers et 300 entreprises qui recrutent : chiffres-clés, caractéristiques, perspectives de recrutement, qualifications requises, métiers recherchés, stages-alternance, emploi et handicap, sélection de 200 sites d'offres d'emploi, ressources documentaires, liste indicative d'entreprises qui recrutent. Un zoom sur la place des femmes dans les secteurs qui recrutent complète ce panorama.

LISTE 2

Auxiliaire de puériculture

Ces établissements préparent au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture en formation initiale. Les frais de scolarité sont compris entre 500 et 7200 €, des possibilités de prise en charge du coût de la formation par le conseil régional existent.

01150 Saint-Sorlin-en-Bugey
Lycée d'enseignement agricole privé de Saint Sorlin (LEAP)
Tél : 04 74 35 72 34
www.lyceesaintsorlin.org
Privé sous contrat
Coût : 283 € + 5000 €

01170 Cessy
Centre de formation professionnelle Jeanne d'Arc (CFP)
Tél : 04 50 28 36 00
<http://ecole-rockefeller.com>
Privé sous contrat
Coût : 112 € + 5 002,62 €

Liste 1	
Pour en savoir plus	p. 12
Liste 2	
Auxiliaire de puériculture	p. 12
Liste 3	
Éducateur de jeunes enfants	p. 15
Liste 4	
Enseignement à distance	p. 16

02200 Soissons Cedex
Institut de formation en soins infirmiers - Institut de formation d'aides soignants - Institut d'auxiliaires de puériculture de Soissons (Ifsi-Ifas-Ifap Soissons)
Tél : 03 23 75 72 99
www.ch-soissons.fr
Public
Coût : 60 €

05107 Briançon Cedex
Fondation Edith Seltzer Chantoiseau
Tél : 04 92 25 30 30
www.fondationseltzer.fr
Privé sous contrat

10000 Troyes
Institut régional de formation sanitaire et sociale de la Croix-Rouge française (IRFSS Champagne-Ardenne)
Tél : 03 25 81 41 00
<http://irfss-grand-est.croix-rouge.fr>
Privé sous contrat
Coût : 184 € + 4 816 €

13015 Marseille
Instituts de formation d'infirmiers puériculteurs et d'auxiliaires de puériculture de Marseille (Ifip-Ifap Marseille)
Tél : 04 91 96 67 18
<http://fr.ap-hm.fr/site/epap>
Public

13100 Aix-en-Provence
Institut régional de formation sanitaire et sociale Paca et Corse Croix-Rouge - Site d'Aix en Provence (IRFSS Paca)
Tél : 04 42 16 05 16
<http://irfss-pacac.croix-rouge.fr>
Association

14070 Caen Cedex 05
Lycée professionnel Camille Claudel
Tél : 02 31 53 16 16
<http://claudel.etab.ac-caen.fr>
Public

18016 Bourges
Institut de formation en soins infirmiers de Bourges (Ifsi Bourges)
Tél : 02 48 24 16 77
<http://irfss-centre.croix-rouge.fr>
Privé sous contrat

19100 Brive-la-Gaillarde
Institut régional de formation sanitaire et sociale Nouvelle Aquitaine de Brive (IFAP - Site de Brive)
Tél : 05 55 23 79 79
<http://irfss-nouvelle-aquitaine.croix-rouge.fr>
Privé sous contrat

21800 Quétigny
Institut régional de formation sanitaire et sociale Bourgogne Franche-Comté de Quétigny (IRFSS Bourgogne Franche-Comté)
Tél : 03 80 48 17 35
<http://irfss-bourgogne-franche-comte.croix-rouge.fr/>
Privé sous contrat

25030 Besançon Cedex
Institut de formation de professions de santé de Besançon (IFPS Besançon)
Tél : 03 81 41 50 11
www.chu-besancon.fr/ifpsante
Public
Coût : 85 €

26000 Valence
École santé social du Sud-Est - Site de Valence (Essse)
Tél : 04 75 86 30 55
www.essse.fr
Association

30029 Nîmes Cedex 9
École de puériculture de Nîmes (IFP-Ifap Nîmes)
Tél : 04 66 68 69 09
www.chu-nimes.fr/ifms
Public

31047 Toulouse Cedex 1
Institut de formation et de recherche en animation sanitaire et sociale (Ifrass)
Tél : 05 34 63 89 00
www.ifrass.net
Association

31011 Toulouse cedex 6
Lycée des Métiers Hélène Boucher
Tél : 05 34 45 24 00
<http://helene-boucher.entmip.fr>
Public

33076 Bordeaux Cedex
École de puériculture - Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du CHU de Bordeaux (Ipuer-Ifap du CHU de Bordeaux)
Tél : 05 56 79 54 35/05 57 82 06 88
www.chu-bordeaux.fr
Public
Coût : 175 € + 871 €

34500 Béziers
Institut de formation en soins infirmiers Marie-Françoise Collière (Ifsi Béziers)
Tél : 04 67 09 21 60
www.ifsibeziers.com
Public

35000 Rennes

Institut régional de formation sanitaire et sociale Bretagne de Rennes (IRFSS Rennes)
Tél : 02 98 05 22 40
<http://irfss-bretagne.croix-rouge.fr>
Privé sous contrat

38043 Grenoble Cedex 9

École de puéricultrices - Institut de formation d'auxiliaires de puériculture (École de puéricultrices de Grenoble-Ifap Grenoble)
Tél : 04 76 76 50 65/04 76 76 82 56
www.chu-grenoble.fr
Public
Coût : 5 387 €

38100 Grenoble

IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes - Institut Saint-Martin - Site de Grenoble (IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes)
Tél : 04 76 49 01 63
<http://irfss-rhone-alpes.croix-rouge.fr>
Privé

42100 Saint-Étienne

Institut de formation d'auxiliaires de puériculture de Saint-Étienne (Ifap Saint-Étienne)
Tél : 04 77 25 03 51
www.ifap42.fr
Association

44093 Nantes Cedex 01

Institut de formation des métiers d'aide (Ifma Nantes)
Tél : 02 40 84 68 14
www.chu-nantes.fr
Public
Coût : 86 € + 6 500 €

45000 Orléans

Institut de formations paramédicales d'Orléans (IFPM Orléans)
Tél : 02 38 78 00 00
www.ifpm-orleans.fr/institut
Public

47923 Agen cedex 9

Institut de formations sanitaires (Ifsi Agen)
Tél : 05 53 69 70 71
www.ch-agen-nerac.fr
Public

51037 Châlons-en-Champagne

Institut de formation des professions de santé de Châlons-en-Champagne (IFPS de Châlons-en-Champagne)
Tél : 03 26 64 60 53
<http://irfss-grand-est.croix-rouge.fr>
Privé sous contrat
Coût : 184 € + 4 816 €

51092 Reims Cedex

Institut de formation d'auxiliaire de puériculture - CHU Reims (Ifap Reims)
Tél : 03 26 78 77 93
<http://chu-reims.fr>
Public

54300 Lunéville

Institut régional de formation sanitaire et sociale de la Croix-Rouge française- Lunéville (IRFSS Grand Est)
Tél : 03 83 74 00 85
<http://irfss-grand-est.croix-rouge.fr>
Privé hors contrat
Coût : 184 € + 4 816 €

57000 Metz

Lycée professionnel Alain Fournier
Tél : 03 87 65 42 15
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/lyc-alain-fournier-metz>
Public
Coût : 78 €

59200 Tourcoing

Institut régional de formation sanitaire et sociale Hauts-de-France de Tourcoing (IRFSS des Hauts de France)
Tél : 03 20 25 34 03
<http://irfss-hauts-de-france.croix-rouge.fr>
Privé sous contrat
Coût : 70 € + 150 €

59322 Valenciennes Cedex

Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS de Valenciennes)
Tél : 03 27 14 36 36
www.ch-valenciennes.fr
Public

60021 Beauvais Cedex

Institut de formation en soins infirmiers - Institut de formation d'aides-soignants (Ifsi-Ifas Beauvais)
Tél : 03 44 11 24 51
www.ch-beauvais.fr
Public

61000 Alençon

Institut régional de formation sanitaire et sociale Normandie d'Alençon (IRFSS Normandie)
Tél : 02 33 31 67 00
<http://irfss-normandie.croix-rouge.fr>
Association

62000 Arras

Institut régional de formation sanitaire et sociale Hauts-de-France d'Arras (IRFSS des Hauts de France - Arras)
Tél : 03 21 21 25 10
<http://irfss-hauts-de-france.croix-rouge.fr>
Privé sous contrat
Coût : 70 € + 150 €

62100 Calais

Institut régional de formation sanitaire et sociale Hauts-de-France de Calais (IRFSS des Hauts de France)
Tél : 03 21 96 79 36
<http://irfss-hauts-de-france.croix-rouge.fr>
Privé sous contrat
Coût : 70 € + 150 €

63003 Clermont-Ferrand cedex 1

École de puéricultrices et Institut de formation d'auxiliaires de puériculture de Clermont-Ferrand (IFAP de Clermont-Ferrand)
Tél : 04 73 75 03 20
www.eifs.fr
Public
Coût : 3 640 €

67091 Strasbourg Cedex

Institut de formation en puériculture de Strasbourg
Tél : 03 88 11 56 65
www.chru-strasbourg.fr
Public
Coût : 4 900 €

68000 Colmar

Institut de formation du groupe hospitalier du Centre Alsace de Colmar
Tél : 03 89 21 22 50
www.diaconat-formation.fr
Privé sous contrat
Coût : 78 € + 4 900 €

69373 Lyon Cedex 08

École Rockefeller (Ifas-Ifap-IFP)
Tél : 04 78 76 52 22
www.ecole-rockefeller.com
Privé sous contrat

69337 Lyon Cedex 09

École santé social sud-est - Site de Lyon (Essse)
Tél : 04 78 83 40 88
www.essse.fr
Privé sous contrat
Coût : 110 € + 4 998 €

69340 Francheville

Institut de formation La Maisonnée
Tél : 04 72 16 22 07
www.ugecam-ra.fr/etablisements/institut-de-formation-la-maisonnee
Privé sous contrat
Coût : 100 €

69400 Limas

Institut de formation d'auxiliaire de puériculture (Ifap'titude)
Tél : 06 42 90 23 20
<http://ifaptitude.fr>
Privé sous contrat

74930 Reignier

Lycée d'enseignement professionnel rural privé Jeanne Antide (LEPRP Jeanne Antide de Reignier)
Tél : 04 50 43 87 65
www.lyceejeanneantide.fr
Privé sous contrat

75006 Paris

Lycée Carcado Saisseval
Tél : 01 45 48 43 46
www.carcado-saisseval.com
Privé sous contrat
Coût : 4 550 €

75571 Paris Cedex 12

Institut de formation en soins infirmiers des Diaconesses de Reuilly (Ifsi Reuilly)
Tél : 01 43 41 41 41/01 43 41 42 14
www.ifsidiacconesses.fr

Privé sous contrat
Coût : 100 € + 7 688 €

75014 Paris

Institut de formation d'aides-soignants et auxiliaires de puériculture (Institut AS-AP)
Tél : 01 43 54 61 62
www.ac-paris.fr/serail/jcms/s1_1597840/lycee-jacques-monod
Public
Coût : 20 €

75014 Paris

Institut de formation en soins infirmiers Paris Saint-Joseph (Ifsi Paris Saint-Joseph)
Tél : 01 44 12 35 23
www.hpsj.fr/ifsj
Privé hors contrat

75014 Paris

Institut de puériculture de Paris (IPP)
Tél : 01 40 44 39 30
www.fondationhospitalieresaintemarie.com/formation
Association
Coût : 90 €

75015 Paris

École d'auxiliaires de puériculture Paul Strauss
Tél : 01 85 73 55 23
www.ecolecentralepuericulture.com
Privé sous contrat
Coût : 4 900 €

75877 Paris Cedex 18

Lycée des métiers de la santé et du social (IFAP Rabelais)
Tél : 01 53 09 13 00
www.ac-paris.fr/serail/jcms/s1_984030/accueil
Public
Coût : 35 €

76042 Rouen Cedex 1

Institut de formation d'auxiliaires de puériculture de Rouen (Ifap Rouen)
Tél : 02 32 88 56 29
<http://ecole-auxiliairepuericulture.chu-rouen.fr>
Public
Coût : 70 € + 7 000 €

76600 Le Havre

Institut des formations paramédicales Mary Thieullent (IFP Mary Thieullent Le Havre)
Tél : 02 32 73 38 30
www.ch-havre.fr
Public

77100 Meaux

Institut de formation en soins infirmiers de Meaux (Ifsi de Meaux)
Tél : 01 64 35 21 50
www.ghef.fr/professionnels/etudiants/formation/ifsj
Public

77120 Coulommiers
Institut de formation en soins infirmiers - site Abel Leblanc (Ifsi Coulommiers)
Tél : 01 64 65 37 00
www.ghef.fr
Public

77210 Avon Cedex
Lycée Uruguay France
Tél : 01 60 74 50 60
www.uruguayfrance.com
Public

77380 Combs-la-Ville
Institut de formation d'animation et de conseil - Seine-et-Marne et Essonne (Ifac 77)
Tél : 01 79 01 00 23
www.bafa-bafd.net
www.ifac.asso.fr
Association

77649 Chelles Cedex
Lycée Jehan de Chelles
Tél : 01 64 72 43 40
www.jehandechelles.fr
Public

78190 Trappes
Lycée professionnel Henri Matisse
Tél : 01 30 62 87 42
www.lycee-henri-matisse.fr
Public

78200 Mantes-la-Jolie
Institut régional de formation sanitaire et sociale d'Ile-de-France - site Mantes-la-Jolie (IRFSS Ile-de-France)
Tél : 01 30 33 59 49
http://irfss-idf.croix-rouge.fr
Association

78350 Jouy-en-Josas
École Jeanne Blum
Tél : 01 39 46 58 67
www.ecolejeanneblum.fr
Association

78830 Bullion
Institut de formation d'auxiliaires de puériculture de Bullion (Ifap Bullion)
Tél : 01 34 85 43 18
www.eap-cpr-bullion.fr
Public

78990 Élancourt
Institut de formation, d'animation et de conseil - la maison bleue (Ifac 78)
Tél : 01 61 38 18 60
www.ifac.asso.fr
Association

79021 Niort Cedex
Centre de formations paramédicales
Tél : 05 49 78 25 02
www.cfpniort.fr
Public

80054 Amiens Cedex 01
École de puériculteurs-trices d'Amiens et Institut de formation d'auxiliaires de puériculture (École de puériculteurs-trices d'Amiens - Ifap Amiens)
Tél : 03 22 45 59 94
www.chu-amiens.fr
Public

84907 Avignon Cedex 9
Institut de formation d'auxiliaire de puériculture d'Avignon (Ifap Avignon)
Tél : 04 32 40 37 00
www.erfpp84.fr
Public

87000 Limoges
Institut régional de formation sanitaire et sociale Nouvelle Aquitaine de Limoges (IRFSS Limoges)
Tél : 05 87 75 32 00
http://irfss-nouvelle-aquitaine.croix-rouge.fr
Privé sous contrat

89306 Joigny Cedex
Institut de formation d'ambulanciers et d'aides soignants - Joigny (IFAAS)
Tél : 03 86 92 33 66
http://ifaasjoigny.wordpress.com

91106 Corbeil-Essonnes Cedex
Institut de formation en soins infirmiers de Corbeil-Essonnes (Ifsi Corbeil-Essonnes)
Tél : 01 61 69 66 15
www.chsf.fr/instituts-de-formations/presentation-des-formations/infirmiere/
Public

91120 Palaiseau
Lycée polyvalent Henri Poincaré
Tél : 01 69 31 75 30
www.lyc-poincare-palaiseau.ac-versailles.fr
Public

92100 Boulogne-Billancourt
Lycée polyvalent Étienne Jules Marey
Tél : 01 46 05 01 26
www.lyc-marey-boulogne.ac-versailles.fr
Public

92585 Clichy Cedex
Lycée René Auffray
Tél : 01 49 68 90 00
www.lyc-auffray-clichy.ac-versailles.fr
Public

92150 Suresnes
Institut petite enfance (Ifap Suresnes)
Tél : 01 41 37 38 62
www.institutpetitenfance.fr
Public
Coût : non communiqué

92160 Antony
Lycée professionnel Théodore Monod
Tél : 01 46 11 46 71
www.lyc-monod-antony.ac-versailles.fr
Public

92290 Châtenay-Malabry
Lycée Jean Jaurès de Châtenay-Malabry
Tél : 01 40 83 40 00
www.lyc-jaures-chenay.ac-versailles.fr
Public

92500 Rueil-Malmaison
Institut de formation d'animation et de conseil - centre de formation aux métiers de l'enfance (Ifac 92)
Tél : 01 46 88 10 45
www.ifac.asso.fr
Association

92500 Rueil-Malmaison
Lycée Polyvalent Gustave Eiffel
Tél : 01 55 47 13 13
www.lyc-eiffel-rueil.ac-versailles.fr
Public

93100 Montreuil
Institut de formation en soins infirmiers de la Croix Saint-Simon (Ifsi Croix Saint-Simon)
Tél : 01 41 58 56 70
www.croix-saint-simon.org
Privé hors contrat
Coût : 5 000 €

93190 Livry-Gargan
Lycée Henri Sellier
Tél : 01 41 70 71 50
www.lycee-henri-sellier.fr
Public

93230 Romainville
Institut régional de formation sanitaire et sociale d'Ile-de-France - site Romainville (IRFSS Ile-de-France)
Tél : 01 41 60 21 30
http://irfss-idf.croix-rouge.fr
Association

93230 Romainville
Lycée polyvalent Liberté
Tél : 01 41 83 24 90
www.lycee-liberte.fr
Public

93250 Villemomble
Lycée polyvalent Blaise Pascal - Villemomble
Tél : 01 48 54 79 61
http://lyceeblaisepascal.fr/
Public

93290 Tremblay-en-France
Lycée professionnel Hélène Boucher
Tél : 01 48 60 62 32
www.lyceeheleneboucher-tremblayenfrance.fr
Public

93300 Aubervilliers
Centre de formation Louise Couvé (CFLC)
Tél : 01 48 11 49 30
www.couve.fr
Association

93300 Aubervilliers
Centre d'études et de recherches pour la petite enfance (Cerpe)
Tél : 01 48 34 67 26
www.cerpe.info
Association

93331 Neuilly-sur-Marne Cedex
Institut de formation interhospitalier Théodore Simon (Ifits Théodore Simon)
Tél : 01 49 44 36 00
www.ifits.fr
Public

93400 Saint-Ouen
Lycée Marcel Cachin
Tél : 01 49 18 97 50
www.lyceemarcelcachin.fr/
Public

93500 Pantin
Lycée polyvalent Lucie Aubrac
Tél : 01 41 83 09 70
http://lyceeaubrac.com
Public

93602 Aulnay-sous-Bois Cedex
Institut de formation en soins infirmiers d'Aulnay-sous-Bois (Ifsi Aulnay-sous-Bois)
Tél : 01 49 36 71 23
www.ch-aulnay.fr
Public

94044 Créteil Cedex
Lycée professionnel Gutenberg
Tél : 01 45 13 26 80
http://lycee-gutenberg-creteil.fr
Public

94736 Nogent-sur-Marne Cedex
Institut national de formation et d'application (Infa)
Tél : 09 70 19 24 10
www.infa-formation.com
Privé hors contrat

94400 Vitry-sur-Seine
École départementale de puéricultures
Tél : 01 41 73 91 72
www.valdemarne.fr
Public

94500 Champigny-sur-Marne
Lycée Louise Michel
Tél : 01 48 82 07 35
www.louisemichelchampigny.ac-creteil.fr
Public

95100 Argenteuil
Lycée Fernand et Nadia Léger
Tél : 01 39 98 43 43
www.lyc-leger-argenteuil.ac-versailles.fr
Public

95200 Sarcelles
Fondation Léonie Chaptal
Tél : 01 39 90 58 45
www.fondationleoniechaptal.fr
Association

95300 Pontoise

Lycée Camille Pissarro
Tél : 01 34 41 54 54
www.lyc-pissarro-pontoise.ac-versailles.fr
Public

97139 Les Abymes

Institut de formation de puériculture interrégional - Les Abymes (IFP interrégional - Les Abymes)
Tél : 05 90 90 69 90/05 90 89 10 10
www.chu-guadeloupe.fr
Privé sous contrat

97476 Saint-Denis

École de puéricultrices - Institut de formation d'auxiliaires de puériculture (École de puéricultrices - Ifap Saint-Denis)
Tél : 02 62 90 87 77/02 62 90 87 07
www.asfa.re
Association

97448 Saint-Pierre Cedex

Institut de formation d'auxiliaire de puériculture de Saint-Pierre (Ifap Saint-Pierre)
Tél : 02 62 35 99 82
www.chu-reunion.fr
Public

97600 Mamoudzou

École de puéricultrices-teurs diplômés-e-s d'État - Institut de formation des auxiliaires de puériculture (EPDE - Ifas Mayotte)
Tél : 02 69 61 86 19
www.chmayotte.com
Public

■ LISTE 3

Éducateur de jeunes enfants

Ces établissements préparent dans le cadre de la formation initiale au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (Deeje). La formation se déroule en 3 ans et le coût pour un étudiant varie entre 600 € et 7 000 € par an.

01000 Bourg-en-Bresse

Institut régional et européen des métiers de l'intervention sociale - Site de l'Ain (Ireis)
Tél : 04 37 62 14 90
www.ireis.org
Association

06100 Nice Cedex 2

Institut d'enseignement supérieur de travail social (IESTS)
Tél : 04 92 07 77 97
www.iests.com
Association

13267 Marseille Cedex 08

Institut régional du travail social de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Corse - Antenne les Salyens (IRTS Paca - Corse)
Tél : 04 91 76 99 00
www.irts-pacacorse.com
Association

13311 Marseille Cedex 14

Institut régional du travail social de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Corse - Antenne Les Flamants (IRTS Paca - Corse)
Tél : 04 91 67 13 00
www.irts-pacacorse.com
Association

21000 Dijon

Institut régional supérieur du travail éducatif et social (Irtess)
Tél : 03 80 72 64 50
www.irtess.fr
Association

22005 Saint-Brieuc Cedex 1

Askoria - Site de Saint-Brieuc
Tél : 02 96 78 86 20
www.askoria.eu
Association

25051 Besançon Cedex

Institut régional du travail social de Franche-Comté (IRTS Franche-Comté)
Tél : 03 81 41 61 00
www.irts-fc.fr
Association

26000 Valence

École santé social du Sud-Est - Site de Valence (Essse)
Tél : 04 75 86 30 55
www.essse.fr
Association

31047 Toulouse Cedex 1

Institut de formation et de recherche en animation sanitaire et sociale (Ifrass)
Tél : 05 34 63 89 00
www.ifrass.net
Association

31100 Toulouse

Institut Saint-Simon - Site de Toulouse (Arseaa)
Tél : 05 61 19 09 49
www.institutsaintsimon.com
Association

33401 Talence Cedex

Institut régional du travail social Aquitaine (IRTS Nouvelle-Aquitaine)
Tél : 05 56 84 20 20
www.irtsaquitaine.fr
Association

34077 Montpellier Cedex 03

Institut régional du travail social du Languedoc-Roussillon (IRTS Languedoc-Roussillon)
Tél : 04 67 07 02 30
www.faire-ess.fr/irts-montpellier
Privé sous contrat

35042 Rennes Cedex

Askoria - Site de Rennes
Tél : 02 99 59 41 41
www.askoria.eu
Association

37075 Tours Cedex 2

Institut du travail social (ITS)
Tél : 02 47 62 33 33
www.its-tours.com
Association

38432 Échirolles Cedex

Institut de formation en travail social (IFTS)
Tél : 04 76 09 02 08
www.ifts-asso.com
Privé sous contrat

44400 Rezé

Association régionale pour l'institut de formation en travail social - Site de Nantes (Arifts)
Tél : 02 40 75 69 94
www.arifts.fr
Association

49000 Angers

Association régionale du réseau des instituts de formation en travail social - Site d'Angers (Arifts)
Tél : 02 41 48 20 22
www.arifts.fr
Association

51100 Reims

Institut régional du travail social de Champagne-Ardenne (IRTS Champagne-Ardenne)
Tél : 03 26 06 22 88
www.irtsca.fr
Association

54100 Nancy

Institut régional du travail social de Lorraine - Site de Nancy (IRTS de Lorraine)
Tél : 03 83 93 36 00
www.irts-lorraine.fr
Association

57063 Metz Cedex 2

Institut régional du travail social de Lorraine - Site de Metz (IRTS Lorraine)
Tél : 03 87 31 68 00
www.irts-lorraine.fr
Association

59000 Lille

Centre régional de formation des professionnels de la petite enfance (CRFPE)
Tél : 03 20 14 93 00
www.crfpe.fr
Privé sous contrat

63000 Clermont-Ferrand

Institut de travail social de la région Auvergne (Itsra)
Tél : 04 73 17 01 00
http://itsra.net
Privé sous contrat

67100 Strasbourg

Ediac Formation
Tél : 03 88 14 42 90
www.ediacformation.com
Association

68200 Mulhouse

Centre de formation d'éducateurs de jeunes enfants (CFEJE)
Tél : 03 89 42 65 16
www.cfeje-mulhouse.fr
Association

69337 Lyon Cedex 09

École santé social sud-est - Site de Lyon (Essse)
Tél : 04 78 83 40 88
www.essse.fr
Privé sous contrat

74002 Annecy Cedex

Institut régional et européen des métiers de l'intervention sociale - Site de Haute-Savoie (Ireis)
Tél : 04 50 46 57 01
www.ireis.org
Association

75010 Paris

Institut régional du travail social de Paris-Ile-de-France - Antenne de Paris (IRTS Paris-Ile-de-France)
Tél : 01 73 79 51 00
www.irtsparisidf.asso.fr
Association

75014 Paris

École supérieure de travail social (Etsup)
Tél : 01 44 16 81 81
www.etsup.com
Association

75015 Paris

École de formation psycho-pédagogique (EFPP)
Tél : 01 44 39 71 30
www.efpp.fr
Association

75019 Paris

Centre de formation Saint-Honoré (STHO)
Tél : 01 42 88 80 80
www.stho.org
Association

76052 Le Havre Cedex

Institut de formation d'éducateurs de Normandie (Ifen)
Tél : 02 35 19 96 96
www.ifen-formation.com
Privé sous contrat

77000 Melun

Institut régional du travail social de Paris-Ile-de-France - Antenne de Melun (IRTS Paris-Ile-de-France)
Tél : 01 78 49 60 00
www.irtsparisidf.asso.fr
Association

78530 Buc

Buc ressources
Tél : 01 39 20 19 94
www.buc-ressources.org
Association

80000 Amiens

Association pour la professionnalisation la recherche l'accompagnement et le développement en intervention sociale Picardie - Site d'Amiens (Apradis Picardie)
Tél : 03 22 66 33 99
www.apradis.eu
Association

84911 Avignon Cedex 9

Institut méditerranéen de formation et de recherche en travail social - Site d'Avignon (IMF)
Tél : 04 32 40 41 80
www.imf.asso.fr
Privé sous contrat

86000 Poitiers

Institut régional du travail social du Poitou-Charentes (IRTS Poitou-Charentes)
Tél : 05 49 37 60 00
www.irts-nouvelle-aquitaine.org
Association

87170 Isle

Polaris Formation - site d'Isle
Tél : 05 55 34 34 34
www.polaris-formation.fr
Association

91034 Évry Cedex

Institut de recherche et de formation à l'action sociale (Irfase)
Tél : 01 60 79 47 47
www.irfase.com
Privé sous contrat

92120 Montrouge

Institut régional du travail social d'Ile-de-France Montrouge/Neuilly-sur-Marne- Site de Montrouge (IRTS Ile-de-France)
Tél : 01 40 92 01 02
www.fondation-itsrs.org
Association

92240 Malakoff

Centre de formation aux métiers de la petite enfance - L'Horizon
Tél : 01 55 48 93 50
www.cfhorizon.fr
Association

93300 Aubervilliers

Centre d'études et de recherches pour la petite enfance (Cerpe)
Tél : 01 48 34 67 26
www.cerpe.info
Association

93330 Neuilly-sur-Marne

IRTS Ile-de-France Montrouge/Neuilly-sur-Marne - Site de Neuilly-sur-Marne
Tél : 01 49 44 67 10
www.fondation-itsrs.org
Privé sous contrat

94736 Nogent-sur-Marne Cedex

Institut national de formation et d'application (Infa)
Tél : 09 70 19 24 10
www.infa-formation.com
Privé hors contrat

95092 Cergy-Pontoise Cedex

École pratique de service social (EPSS)
Tél : 01 30 75 62 96
www.epss-edu.com
Association

97139 Les Abymes

Centre de formation des travailleurs sociaux (CFTS)
Tél : 05 90 83 79 25
www.cfts-formation.fr
Public

97212 Saint-Joseph

Institut de formation aux métiers éducatifs sanitaires et sociaux (Urass-lfmes)
Tél : 05 96 42 56 56
www.urass-ifmes.com
Privé sous contrat

97300 Cayenne

Institut régional de développement du travail social (IRDTS)
Tél : 05 94 25 34 88
www.irdts.org
Privé sous contrat

97470 Saint-Benoît

Institut régional du travail social de La Réunion (IRTS La Réunion)
Tél : 02 62 92 97 77
www.irtsreunion.fr
Association

■ LISTE 4

Enseignement à distance

Auxilia

Une nouvelle chance
92000 Nanterre
Tél : 01 80 42 02 77
www.asso-auxilia.fr
Association
> CAP accompagnant éducatif petite enfance

Centre national d'enseignement à distance (Cned)

86360 Chasseneuil-du-Poitou Cedex
Tél : 05 49 49 94 94
www.cned.fr
Public
> Préparation au concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{re} classe (Atsem)
> Préparation aux concours d'entrée : accompagnant éducatif et social, moniteur-éducateur.

Institut de formation d'animation et de conseil (IFAC National - IFAC 92)

92665 Asnières-sur-Seine Cedex
Tél : 01 46 88 10 10
www.bafa-bafd.net
www.ifac.asso.fr
Association
> CAP accompagnant éducatif petite enfance
Coût : de 480 € à 1 240 €

Iperia l'Institut

61004 Alençon Cedex
Tél : 0 800 820 920
www.iperia.eu
Association
> Modules de formation : garde d'enfants, prévention des risques et des situations difficiles, gestion des activités professionnelles



www.cidj.com
rubrique réseau IJ

Plus de 1 500 centres d'Information Jeunesse vous accueillent à travers toute la France. Vous y trouverez conseils, infos et adresses de proximité.

Actuel Ile-de-France

■ LISTE 1 (IDF)

CAP accompagnant éducatif petite enfance

Le CAP accompagnant éducatif petite enfance (ex-CAP petite enfance) est préparé en formation initiale dans les établissements suivants.

LP : lycée professionnel

Public

75002 Paris

Section d'enseignement professionnel du lycée Jacques Monod (site rue des Jeûneurs)
Tél : 01 42 36 43 23
<http://lyc-jacques-monod.ac-paris.fr>

75020 Paris

LP Étienne Dolet
Tél : 01 40 33 81 00
<http://lyc-etienne-dolet.ac-paris.fr>

77215 Avon

Lycée Uruguay France
Tél : 01 60 74 50 60
www.uruguayfrance.fr

78132 Les Mureaux

Lycée Jacques Vaucanson
Tél : 01 30 99 94 10
www.lyc-vaucanson-lesmureaux.ac-versailles.fr

78300 Poissy

Lycée Adrienne Bolland
Tél : 01 30 06 38 48
www.lyc-bolland-poissy.ac-versailles.fr

78711 Mantes-la-Ville

Lycée polyvalent Camille Claudel
Tél : 01 34 97 92 10
www.lyc-metiers-mantes.ac-versailles.fr

91000 Évry

LP Charles Baudelaire
Tél : 01 60 91 27 00
www.lyc-baudelaire-evry.ac-versailles.fr

91160 Longjumeau

Lycée des métiers Jean Perrin
Tél : 01 69 09 19 73
www.lyc-perrin-longjumeau.ac-versailles.fr

92100 Boulogne-Billancourt

Lycée Étienne Jules Marey
Tél : 01 46 05 01 26
www.lyc-marey-boulogne.ac-versailles.fr

92160 Antony

LP Théodore Monod
Tél : 01 46 11 46 71
www.lyc-monod-antony.ac-versailles.fr

92170 Vanves

LP Louis Dardenne
Tél : 01 47 36 34 07
www.lyc-dardenne-vanves.ac-versailles.fr

92200 Neuilly-sur-Seine

LP Vassily Kandinsky
Tél : 01 46 24 43 16
www.lyc-kandinsky-neuilly.ac-versailles.fr

93230 Romainville

Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Liberté
Tél : 01 41 83 24 90
www.lycee-liberte.fr

93700 Drancy

LP Eugène Delacroix
Tél : 01 41 60 83 15
www.lycee-delacroix-drancy.fr

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Section d'enseignement professionnel du lycée Darius Milhaud
Tél : 01 43 90 15 15
www.ldm94.fr

94500 Champigny-sur-Marne

LP Gabriel Péri
Tél : 01 48 80 43 24
<http://www.ac-creteil.fr>

95100 Argenteuil

Lycée Fernand et Nadia Léger
Tél : 01 39 98 43 43
www.lyc-leger-argenteuil.ac-versailles.fr

95400 Arnouville-lès-Gonesse

LP Virginia Henderson
Tél : 01 39 85 21 78
www.lyc-henderson-arnouville.ac-versailles.fr

Privé sous contrat

75006 Paris

Section d'enseignement professionnel du lycée privé Carcado-Saisseval
Tél : 01 45 48 43 46
www.carcado-saisseval.com

75013 Paris

Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent privé Notre-Dame (Saint-Vincent-de-Paul)
Tél : 01 45 80 77 90
www.gs-svp.com

78000 Versailles

LP Les Châtaigniers
Tél : 01 39 55 95 04
www.leschataigniers.com

(Source : Onisep, 2019)

■ LISTE 2 (IDF)

Formations en alternance

Les établissements suivants proposent des formations dans le cadre du contrat d'apprentissage (A) ou du contrat de professionnalisation (CP).

75006 Paris

Lycée Carcado Saisseval
Tél : 01 45 48 43 46
www.carcado-saisseval.com
Privé sous contrat
> CAP accompagnant éducatif petite enfance : A
Admission : CAP, BEP ou niveau bac.
Durée : 1 an
> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture : A
Durée : 16 mois

75010 Paris

Institut de formation d'auxiliaires de puériculture (Ifap)
Tél : 01 42 40 15 65
www.abcpuericulture.com
Privé sous contrat
> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture : A, CP
Durée : 10 à 18 mois

75013 Paris

Ufa Notre-Dame
CFA interprofessionnel Cerfal
Tél : 01 45 80 77 90
www.gs-svp.com
Privé sous contrat
> CAP accompagnant éducatif petite enfance : A, CP
Admission : avoir une 1^{re} expérience professionnelle avec des enfants.
Durée : 1 an

Liste 1

CAP accompagnant éducatif petite enfance p. 17

Liste 2

Formations en alternance p. 17

Liste 3

Formation continue p. 18

Liste 4

Cours de la ville de Paris p. 19

Liste 5

Fonction publique territoriale p. 19

Liste 6

Concours de la Ville de Paris p. 19

75017 Paris

Institut de formation à l'animation (Ifa)
Tél : 01 44 85 29 80
www.formation-animation-ifa.fr
Association
> CAP accompagnant éducatif petite enfance : A, CP
Admission : niveau 3^e.
Durée : 9 mois

75019 Paris

Centre de formation Saint-Honoré (STHO)
Tél : 01 42 88 80 80
www.stho.org
Association
> Diplôme d'État éducateur de jeunes enfants : A

75933 Paris Cedex 19

CFA Paris Académie Entreprises (CFA PAE)
Tél : 01 44 62 41 48
www.cfa-pae.org
Association
> CAP accompagnant éducatif petite enfance : A
> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture, niveau CAP : A
Admission : sur concours.
Durée : 18 mois

77649 Chelles Cedex

Lycée Jehan de Chelles
Tél : 01 64 72 43 40
www.jehandechelles.fr
Public
> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture : A
Admission : Avoir entre 17 et 24 ans. Sur tests et entretien.
Durée : 18 mois

78120 Rambouillet

CFA de la Maison Familiale Rurale de la Grange Colombe
Tél : 01 34 57 15 60
<http://mfr-rambouillet.fr>
Privé sous contrat
> CAP accompagnant éducatif petite enfance : A, CP

78200 Mantes-la-Jolie

Institut régional de formation sanitaire et sociale d'Ile-de-France - site Mantes-la-Jolie (IRFSS Ile-de-France)
Tél : 01 30 33 59 49
<http://irfss-idf.croix-rouge.fr>
Association
> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture : A
Durée : 10 mois

78306 Poissy Cedex

CFA pharmacie, santé, sanitaire et social (ACPPAV)
Tél : 01 39 22 10 60
www.acppav.org
Privé sous contrat
> CAP accompagnant éducatif petite enfance : A
> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture : A
Admission : sur concours
Durée : 16 mois

91260 Juvisy-sur-Orge

CFA pharmacie, santé, sanitaire et social (ACPPAV)
Tél : 01 69 21 92 16
www.acppav.org
Association
> CAP accompagnant éducatif petite enfance : A
> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture : A
Durée : 16 mois

91800 Brunoy

Ufa Saint-Pierre
CFA interprofessionnel Cerfal
Tél : 01 60 47 99 75
<http://saintpierre91.org>
Privé sous contrat
> CAP accompagnant éducatif petite enfance : A

92000 Nanterre

Institut de formation en soins infirmiers de Nanterre (Ifsi Nanterre)
Tél : 01 49 03 41 70
www.ifsinanterre.fr
Public
> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture : A
Durée : 18 mois

92120 Montrouge

Institut régional du travail social d'Ile-de-France Montrouge/Neuilly-sur-Marne- Site de Montrouge (IRTS Ile-de-France)
Tél : 01 40 92 01 02
www.fondation-itsrs.org
Association
> Deeje
Diplôme d'État éducateur de jeunes enfants : CP
Durée : 3 ans

92130 Issy-les-Moulineaux

CFA des métiers territoriaux du CNFPT (Ifap Issy-les-Moulineaux)
Centre national de la fonction publique territoriale
Tél : 01 46 48 46 30
www.cnfpt.fr
Public

> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture : A
Admission : épreuves de sélection.
Durée : 23 mois

92150 Suresnes

Institut petite enfance (Ifap Suresnes)
Tél : 01 41 37 38 62
www.institutpetitenfance.fr
Public
> Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP)
Diplôme d'État auxiliaire de puériculture : A
Admission : Avoir entre 17 et 25 ans.
Durée : 18 mois

92240 Malakoff

Centre de formation aux métiers de la petite enfance - L'Horizon
Tél : 01 55 48 93 50
www.cfhorizon.fr
Association
> Deeje
Diplôme d'État éducateur de jeunes enfants : A
Durée : 3 ans

92300 Levallois-Perret

CFA Adafors
Tél : 01 45 61 17 89
www.adafors.fr
Association
> CAP accompagnant éducatif petite enfance : A
Durée : 1 an

> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture, niveau CAP : A
Durée : 18 mois

93100 Montreuil

Greta des métiers de la santé et du social - Site La Beaune (Greta M2S)
Tél : 01 48 51 19 40
www.greta-m2s.fr
Public
> CAP accompagnant éducatif petite enfance : A, CP
Durée : 650h et 400h de formation + 560h en entreprise

93100 Montreuil

Institut de formation en soins infirmiers de la Croix Saint-Simon (Ifsi Croix Saint-Simon)
Tél : 01 41 58 56 70
www.croix-saint-simon.org
Privé hors contrat
> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture : A, CP
Durée : 10 mois

93300 Aubervilliers

Centre d'études et de recherches pour la petite enfance (Cerpe)
Tél : 01 48 34 67 26
www.cerpe.info
Association
> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture, niveau CAP : A, CP
Admission : sur concours.
Durée : 18 mois en contrat d'apprentissage ; entre 19 et 21 mois en professionnalisation.
> Diplôme d'État éducateur de

jeunes enfants, niveau bac + 2 : A
Admission : sur dossier, rédaction d'un projet de formation et entretien.
Durée : 3 ans

94025 Créteil Cedex

CFA académique de Créteil
Tél : 01 57 02 67 74
<http://cfaacademie.ac-creteil.fr>
Public
Information et inscription auprès du CFA. Les formations ont lieu sur différents sites (voir avec les CFA pour les adresses).
> CAP accompagnant éducatif petite enfance : A
> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture : A
Admission : cursus en 12 mois pour les titulaires du bac pro ASSP.
Durée : 12 ou 18 mois

94100 Saint-Maur-des-Fossés

Atelier pédagogique personnalisé de Saint-Maur (APP)
Greta Geforme 94
Tél : 01 48 86 47 57
www.app-reseau.eu
www.forpro-creteil.org
Public
> CAP accompagnant éducatif petite enfance : A
> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture : A

94736 Nogent-sur-Marne Cedex

Institut national de formation et d'application (Infa)
Fondation Infa
Tél : 09 70 19 24 10
www.infa-formation.com
Privé hors contrat
> CAP accompagnant éducatif petite enfance : A, CP
Durée : 1 an
> Deeje
Diplôme d'État éducateur de jeunes enfants, niveau bac +3/+4 : A
Durée : 3 ans
> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture : A, CP
Durée : 16 mois

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Lycée professionnel Darius Milhaud (Ifap/Ifas)
Tél : 01 43 90 15 15
www.ldm94.fr
Public
> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture : A
Durée : 10 mois

94400 Vitry-sur-Seine

Greta des métiers et des techniques industrielles 94 - Pôle soins aux personnes et cadre de vie (Greta MTI 94)
Tél : 01 56 74 14 60
www.forpro-creteil.org
Public
> CAP accompagnant éducatif petite enfance : CP
Durée : 1 an pour les détenteurs d'un CAP et 2 ans pour les non-détenteurs d'un CAP

> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture : CP
Admission : avoir réussi le concours d'entrée
> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture : CP

95092 Cergy-Pontoise Cedex

École pratique de service social (EPSS)
Tél : 01 30 75 62 96
www.epss-edu.com
Association
> Deeje
Diplôme d'État éducateur de jeunes enfants : A, CP
Durée : 3 ans (contrat de professionnalisation possible uniquement à partir de la 2^e année)

■ LISTE 3 (IDF)

Formation continue

Ces organismes proposent des formations destinées aux demandeurs d'emploi ou aux salariés.

75018 Paris

Greta des métiers de la santé et du social - Site Rabelais (Greta M2S)
Tél : 01 44 92 33 00
www.greta-m2s.fr
Public
> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture

77100 Meaux

Greta des métiers et des techniques industrielles 77 (Greta MTI 77)
Lycée Pierre de Coubertin
Tél : 01 60 23 44 77
www.forpro-creteil.org/formation/greta/gmti77/
Public
> CAP accompagnant éducatif petite enfance
> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture

78370 Plaisir

Greta des Yvelines
Tél : 01 30 85 78 78
www.greta-yvelines.fr
Public
> CAP accompagnant éducatif petite enfance
Public : demandeur d'emploi, individuel, salarié
Durée : 1 160h dont 560h en entreprise.
> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture
Public : demandeur d'emploi, individuel, salarié
Admission : avoir réussi le concours d'entrée.
Durée : 1 435h dont 840 en entreprise.
> Préparation aux concours d'agent territorial spécialisé des écoles

maternelles
Public : demandeur d'emploi, individuel, salarié
Durée : 35h

91100 Corbeil-Essonnes

Greta de l'Essonne
Tél : 01 64 90 91 91
www.greta-essonne.fr
Public

> CAP accompagnant éducatif petite enfance

Public : demandeur d'emploi, individuel, salarié
Durée : 1190h dont 570h en entreprise.

> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture

Public : demandeur d'emploi, individuel, salarié
Durée : 1407h dont 826h en entreprise.

92000 Nanterre

Greta des Hauts-de-Seine
Tél : 01 46 99 92 92
www.greta-92.fr
Public

> CAP accompagnant éducatif petite enfance

Public : salarié
Durée : 1140h dont 560 en entreprise.

> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture

Durée : 1435h dont 840 en entreprise.

93100 Montreuil

Greta des métiers de la santé et du social - Site La Beauce (Greta M2S)
Tél : 01 48 51 19 40
www.greta-m2s.fr
Public

> CAP accompagnant éducatif petite enfance

Public : demandeur d'emploi, individuel, salarié

Durée : 650h et 400h de formation + 560h en entreprise

93533 Aubervilliers Cedex

Greta des métiers et des techniques industrielles 93 (Greta MTI 93)
Tél : 01 49 37 92 55
www.forpro-creteil.org
www.greta-bip93-formation.fr
Public

> CAP accompagnant éducatif petite enfance

Public : individuel, salarié
Durée : 420h en centre + 420h en entreprise.

> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture

Public : demandeur d'emploi, individuel, salarié
Durée : 595h en centre + 840 h en entreprise.

94400 Vitry-sur-Seine

Greta des métiers et des techniques industrielles 94 - Pôle soins aux personnes et cadre de vie (Greta MTI 94)
Tél : 01 56 74 14 60
www.forpro-creteil.org
Public

> CAP accompagnant éducatif petite enfance

Public : jeune
Durée : 1 an pour les détenteurs d'un CAP et 2 ans pour les non-détenteurs d'un CAP

> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture

Admission : avoir réussi le concours d'entrée

> Diplôme d'État auxiliaire de puériculture

> Titre professionnel assistante maternelle garde d'enfants, niveau CAP

Durée : 462h en centre et 105h en entreprise

95300 Pontoise

Greta du Val-d'Oise
Tél : 01 34 48 59 00
www.greta-95.fr/3-accueil
Public

> CAP accompagnant éducatif petite enfance

■ LISTE 4 (IDF)

Cours de la ville de Paris

La Ville de Paris propose des cours annuels de préparation au CAP accompagnant éducatif petite enfance.

Les cours sont dispensés en cours du soir aux franciliens majeurs, dans la limite des places disponibles.

Admission sur dossier à envoyer par voie postale.

Plus d'informations sur la formation et l'inscription :
www.paris.fr/cma

■ LISTE 5 (IDF)

Fonction publique territoriale

La fonction publique territoriale (FTP) recrute sur concours des cadres de santé et sages-femmes (catégorie A), des assistants socio-éducatifs, éducateurs et infirmiers (catégorie B) et des agents médico-sociaux, auxiliaires puéricultrices et auxiliaires de soins (catégorie C).

Pour se présenter aux concours, il faut remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État signataire de l'accord sur l'Espace économique européen,

- être en position régulière au regard des obligations du service national de l'État dont on est ressortissant,
- jouir de ses droits civiques, ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions auxquelles le concours donne accès (pour un candidat français, ne pas avoir sur le bulletin n° 2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions),
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions,
- posséder les aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction,
- et, d'autre part, à des conditions particulières (notamment conditions de diplôme ou d'ancienneté de services) prévues par des décrets spécifiques à chaque concours.

Inscriptions et renseignements :

77564 Lieusaint Cedex

Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne (CDG 77)
10 points de vue
CS 40056
Tél : 01 64 14 17 00/01 64 14 17 77 (concours)
www.cdg77.fr

78008 Versailles Cedex

Centre interdépartemental de gestion de la grande-couronne (CIG grande-couronne)
15 rue Boileau
BP 855
Tél : 01 39 49 63 00/01 39 49 63 60 (concours)
www.cigversailles.fr

93762 Pantin Cedex

Centre interdépartemental de gestion de la petite-couronne (CIG petite-couronne)
TSA 2002
1 rue Lucienne Gérain
Tél : 01 56 96 80 80
www.cig929394.fr

■ LISTE 6 (IDF)

Concours de la Ville de Paris

La ville de Paris recrute des puéricultrices et puéricultrices cadre de santé (catégorie A), des éducateurs de jeunes enfants (catégorie B), des auxiliaires de puériculture, des agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM), des agents techniques de la petite enfance (catégorie C) et des assistants maternels en crèche familiale.

Pour devenir assistant familial pour l'aide sociale à l'enfance, cf. dossier Actuel-Cidj Les métiers du social n°2.76.

Pour se présenter aux concours, il faut :

- être français ou ressortissant d'un autre État membre de la Communauté européenne ;
- remplir les conditions de diplôme propres à chaque concours, comme le diplôme d'État ;
- jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'emploi ;
- être en situation régulière au regard du code du service national ;
- avoir été reconnu comme possédant les aptitudes physiques nécessaires pour assurer un service régulier ;
- remplir les conditions légales d'âge pour travailler.

Pour obtenir tout renseignement, s'adresser à la Mairie de Paris :

Direction des ressources humaines

Bureau du recrutement et des concours
2 rue de Lobau
75004 Paris
www.paris.fr/recrutement